

Supélec : un exemple de fondation en capital

Les écoles de commerce et les universités ne sont pas les seules à rechercher des financements privés auprès des établissements bancaires et des compagnies d'assurance. Les écoles d'ingénieur, qui fournissent un nombre croissant de recrues à l'industrie financière, souhaitent mettre en avant leurs atouts spécifiques, notamment en matière de gestion des risques.



Alain Bravo
Directeur général
Supélec

— *Quelles sont les origines de la création de la fondation, et les raisons qui ont motivé votre décision de fonctionner "en capital" ?*

C'est très lié à la culture et à la nature de Supélec. Nous sommes une école privée qui se gère comme une PME. Nous avons monté ce projet de fondation avec le désir d'avoir un instrument financier complémentaire permettant de développer notre croissance, avec des partenaires au long cours.

— *Dans le cadre de quelle organisation allez-vous chercher à lever des fonds privés ?*

Nous avons créé une organisation propre à la fondation. En particulier, une professionnelle du *fundraising* nous a rejoints au mois de septembre 2006. Désormais, nous nous organisons en externalisant. Selon le type de campagne, nous faisons appel à tel ou tel prestataire externe pour rechercher des donateurs. Cela nous permet d'avoir une plus grande puissance de feu.

— *Avez-vous fixé des objectifs en matière de levée de fonds ?*

Nous disposons aujourd'hui d'une dotation de 12 millions d'euros, ce n'est qu'une première étape. Nous tablons sur

une collecte annuelle d'environ 4 millions d'euros dans un premier temps, pour arriver à un niveau espéré de 10 millions d'euros.

— *Avez-vous déjà réalisé une campagne de fundraising ?*

Non, pas encore. Jusqu'à présent, nous avons fait ce que nous pouvons appeler une ouverture de capital. Depuis la fin 2006 nous réfléchissons à une stratégie, et c'est seulement maintenant que nous commençons de véritables campagnes. Les actions sont différenciées : on ne communique pas de la même manière selon que l'on s'adresse à des anciens élèves, à de grands groupes ou à des PME-PMI.

1. Les ingénieurs et la finance

Sur les quelque 2 000 personnes recrutées chaque année par Calyon (13 000 salariés), la banque de financement et d'investissement du Crédit Agricole, 40 % sont des ingénieurs. A la Société Générale (40 000 salariés), ce taux dépasse 20 %, tout comme chez AXA. En 2005, 4,6 % des salariés de l'assurance étaient diplômés en mathématiques et finance.

Source : Usine Nouvelle n°3052 du 19 au 25 avril 2007.

— *Est-ce que les établissements financiers représentent une part significative des fonds collectés à ce jour ?*

Des industriels avec lesquels nous collaborons depuis de nombreuses années ont été les principaux contributeurs au capital. Cependant, nous souhaitons accroître la collaboration avec l'industrie financière.

— *Que pourriez-vous dire aux établissements financiers pour les convaincre d'accroître leurs efforts ?*

Une part non négligeable (5 à 7 %) des diplômés Supélec travaillent dans l'industrie financière. Nous avons la volonté de développer une expertise dans la maîtrise des incertitudes en matière de conception et développement des systèmes. C'est un thème qui peut se développer aussi bien en matière de gestion des risques, qu'en outils d'appréciation des investissements technologiques. Cela pourrait les intéresser en soi, au travers de chaires.

Avec la fondation, nous avons également une démarche d'entrepreneurs, désireux de construire des relations de long terme avec nos donateurs. C'est dans la nature même d'un établissement financier que d'apprécier l'intérêt de ce

2. Lexique

● Les fondations de coopération scientifique (FCS)

Elles (FCS) ont été créées par les articles 344-11 à 344-16 de la loi de programme pour la recherche. Leur création est validée par décret.

La FCS est une nouvelle catégorie de personne morale de droit privé, proche des fondations reconnues d'utilité publique (FUP). Les FCS bénéficient en effet des règles de fonctionnement de FUP régies par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, en écartant toutefois, parmi ces règles celles qui sont les plus contraignantes. En effet, les établissements publics ayant des missions de recherche peuvent déjà participer comme fondateur à la création d'une FUP. Mais les FUP ne peuvent ni être contrôlées en totalité ou de manière majoritaire par les fondateurs – qu'ils soient publics ou privés – ni être financées en totalité ou de manière majoritaire par des fonds publics. De plus, dans le cas général, la dotation, affectée de manière irrévocable à l'objet de la fondation n'est pas consommable, la fondation devant financer ses activités avec les seuls fruits de la dotation.

Les FCS se distinguent ainsi des FUP en ce que les fondateurs comme la dotation peuvent être issus exclusivement du secteur public (même si ce n'est pas obligatoire) et leurs statuts peuvent prévoir qu'une partie de la dotation peut être affectée à l'activité de la fondation. Enfin, la procédure de création est allégée puisque les statuts sont approuvés par un décret simple et non un décret en Conseil d'État comme c'est le cas pour les FUP.

Source : "La loi de programmation pour la recherche : un an après", par Jean-Pascal Bonhotal, article publié dans *La lettre d'information juridique*, avril 2007, p.27/33.

● Institut Carnot

Le dispositif Carnot s'inscrit dans le Pacte pour la recherche, dont l'un des objectifs est de favoriser le transfert de technologie, le partenariat entre laboratoires publics et entreprises, et le développement de l'innovation. Les structures labellisées Carnot, appelées "instituts Carnot", reçoivent de l'Agence nationale de la recherche (ANR) un abondement financier calculé en fonction du volume de l'accroissement des contrats de recherche partenariale réalisés.

Le label Carnot est attribué pour quatre ans, renouvelables, par le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche sur proposition de l'ANR, dans le cadre d'un appel à candidatures après avis d'un jury de sélection.

En 2006 20 structures ont reçu le label Carnot. Le 2^e appel d'offres, lancé le 31 octobre 2006, a permis de labelliser 13 nouvelles structures, au nombre desquelles C3S-Supélec-ECP, rassemblant Supélec et Centrale Paris. Une enveloppe de 60 millions d'euros (en augmentation de 20 millions par rapport à 2006) est consacrée au financement de ce dispositif en 2007.

● **Fondations "par capital" vs fondations de flux** : un avis du Conseil d'État, daté du 2 avril 2003, a assoupli les conditions de financement des fondations d'utilité publique :

■ Les fondations dotées d'un capital initial.

Depuis la loi du 1^{er} août 2003, les fondateurs pourront constituer ce capital progressivement sur 10 ans.

■ **Les fondations de "flux"** : au lieu de verser un capital constitutif initialement, les fondateurs pourront s'engager à verser un certain montant annuel garanti par caution bancaire.

■ **La fondation à capital consommable** : elle permettra le financement d'un projet à durée déterminée, consommant le capital jusqu'à se dissoudre lorsque le projet sera réalisé.

Ce projet a tout d'abord permis notre labellisation "Institut Carnot" (*encadré 2*). Cet accord cadre part de la volonté commune de regrouper les écoles d'ingénieurs pour faire face aux effets de la mondialisation : il nous faut changer de taille, avoir une visibilité plus importante, avoir la capacité de nouer des liens avec des établissements à l'international.

Nous sommes en train de constituer un ensemble qui délivre un millier de diplômés d'ingénieurs par an. Ceci est de nature à bien nous rendre visibles et crédibles.

Par ailleurs, nous avons des domaines de compétences très complémentaires. Ceci intéresse les grands groupes, en particulier les grands groupes internationaux : nous avons, en particulier signé un accord cadre avec Schlumberger en 2006. Le groupe a considéré que la combinaison de nos compétences dans les domaines de l'information, la communication, l'énergie et des procédés était telle qu'il a souhaité nous intégrer à son réseau mondial de centres de compétences.

Nous sommes en discussion avec de grands groupes, qui pourront déboucher sur des chaires.

— *Quelles sources de financement souhaiteriez-vous développer ?*

Il est clair que nous envisageons très sérieusement de faire de la collecte au-delà du territoire national : Europe, États-Unis, Asie, etc.

Notre projet doit avoir la qualité nécessaire pour cela. Il serait souhaitable, également, que l'Europe réussisse à régler le problème du statut européen d'une fondation.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont limités dans leur recherche de fonds, car confrontés à des difficultés de traitement fiscal lorsqu'un donateur veut contribuer au capital d'une fondation enregistrée dans un autre pays. C'est un élément de disparité considérable par rapport aux États-Unis, par exemple. Il faut passer par des mécanismes d'accord extrêmement complexes entre quelques grandes institutions nationales de fondations. La Fondation de France en particulier a conclu quelques accords mais cela reste extrêmement complexe.

projet, et ce que j'appellerais "l'effet de levier" qu'il peut avoir en investissant.

— *Bénéficiez-vous de financements publics ?*

Nous en avons reçu à hauteur de 45% de notre capital, lorsque la puissance publique a commencé à réorganiser sa politique de mécénat, un certain

nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche possédant une fondation, ont reçu la qualification de fondation de coopération scientifique (FCS). Supélec a été la seule école d'ingénieur à recevoir ce label.

— *Quelle est la teneur et l'objectif de l'accord cadre que vous avez signé avec Centrale Paris ?*

2. Harmoniser le financement européen de l'enseignement supérieur ?



Bernard Vergnes
Membre du comité exécutif
Fondation Supélec

Au Royaume-Uni et en Suède, les fonds privés financent plus de 16% des dépenses de recherche des universités. La moyenne européenne se situant à 4,2%, et les performances des établissements d'enseignement supérieur tentant de lever des fonds se révélant globalement mitigées, la DG Recherche a souhaité se pencher sur cette problématique.

Après un premier rapport publié en septembre 2005, la DG a désigné un groupe de travail sur le thème du "Fundraising of Universities Through Philanthropic Sources", qui devrait publier un rapport en novembre 2007. Bernard Vergnes, anciennement *chairman emeritus* de Microsoft EMEA, et membre du comité exécutif de

la fondation Supélec, est l'un des membres de ce groupe.

● Qui sont les experts membres de ce groupe de travail ?

La majorité des membres sont des anciens recteurs d'universités qui ont eu à s'occuper du financement de leur université, ou des personnes qui ont recherché des financements auprès du public. Deux ou trois représentants de fondations à but scientifique, comme le Welcome Trust, sont également présents. Ils permettent d'apporter à cette réflexion le point de vue des fondations donatrices. Aucun professionnel du *fundraising* ne fait partie du groupe, mais ils sont régulièrement invités aux séances de travail. Ce sont des consultants, avant tout anglo-saxons. Ils nous font rêver, surtout lorsqu'ils disent qu'une année normale permet de lever 400 millions de dollars !

● Quelles sont les bonnes pratiques qui ont pu être observées ?

Les leçons européennes en matière d'éducation, de

fiscalité ou de mécénat sont, de fait, assez limitées : les politiques sont encore traitées de façon locale et pour le moins disparate.

La structure, la pratique et la mentalité sont très différentes selon les cultures : les Anglo-Saxons sont les premiers à reconnaître la légitimité du financement philanthropique, les Germains le comprennent, les Latins le rejettent dans la mesure où ils considèrent que les impôts qu'ils acquittent suffisent à financer l'enseignement supérieur et la recherche.

● Vers quels sujets le groupe de travail va-t-il orienter ses réflexions ?

La question du traitement fiscal d'un don inter ou intra communautaire fera partie des réflexions du groupe de travail. Un questionnaire a été envoyé à la majorité des universités et centres de recherche européens afin de savoir s'ils font appel à la philanthropie, et quel est leur retour d'expérience en la matière.

● Vous semblez montrer quelques réserves quant à

l'issue de ces travaux

Il s'agit d'un groupe de travail parmi beaucoup d'autres. Personnellement, j'apprends beaucoup car je rencontre des gens riches d'une expérience de 10 à 20 ans. Cependant, mon enthousiasme du début s'est quelque peu atténué devant la complexité de la tâche.

Les effets de ce rapport seront limités, car nous devons rédiger une recommandation globale, exercice difficile pour les raisons évoquées plus haut. Néanmoins nos travaux indiquent une direction générale, qui semble incontournable. Le recours à la philanthropie est à mon sens une manière intelligente de combler le retard de l'Europe en matière de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. La nécessaire sensibilisation du public sera, à n'en pas douter, l'une des grandes lignes directrices du rapport. Il est légitime de faire comprendre à la société civile qu'il est utile, et logique, d'effectuer un renvoi d'ascenseur en direction des institutions qui ont contribué à leur niveau de vie.

— En quoi consiste votre stratégie et vos priorités d'activités ?

Tout d'abord, il faut un peu de temps à une fondation par capital pour engager des actions. Dès 2006, nous avons commencé à financer des projets de recherche assez explicites de notre stratégie : le premier porte sur la maîtrise des incertitudes, dans la conception et le développement de systèmes ; un autre en partenariat avec la fondation Lagardère, qui est l'un de nos donateurs, se situe dans le domaine du Web 2.0 ; le troisième projet est dans le domaine de l'optoélectronique, avec un grand partenaire de l'école depuis une

dizaine d'années : le GeorgiaTech Institute d'Atlanta.

Par ailleurs, nous finançons les séjours sabbatiques de certains de nos enseignants, ou de *visiting professors*. Nous finançons également des bourses d'élèves français ou étrangers.

Parmi les projets qui nous apparaissent comme souhaitables, il y aurait, à l'international, la présence *offshore* sous différents formats à l'étude :

- avec des établissements de plein exercice en matière d'enseignement supérieur, à l'instar de Centrale Pékin ;
- la création de laboratoires communs auprès de certains de nos grands partenaires : nous avons déjà un laboratoire

conjoint avec Singapour, qui est installé à Supélec Gif-sur-Yvette. Il est envisageable de faire un laboratoire miroir à Singapour. De même, nous avons un laboratoire commun au CNRS et Georgia Tech à Metz, une unité mixte internationale ; nous pourrions en constituer un à Atlanta.

Ceci peut faire l'objet d'une discussion entrepreneuriale avec un certain nombre de donateurs. ●

Propos recueillis par Annick Masouave

Fondation Supélec
Contact Mariane Dubiez
Tél. : 01 69 85 12 70.